CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E53249** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 05/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/1993

Raison sociale : ACTION CONCEPT MENUISERIE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 21/07/2001

Capital : 60 000

11 RUE DENISE BASTIDE
42000 SAINT-ETIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 93 B 118

Siret : 390 300 150 00039

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 16-015357 G

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 54470336

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 54470336

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 77 93 87 66 **Fax :**
Portable : 06 20 31 00 23
Responsabilité légale :
DESAGE ERIC GÉRANT

Site Internet : www.acm42.fr
E-mail : gestion@acm42.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 817 792 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	12	24/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/11/2026 10:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.